



ANTENNE DÉPARTEMENTALE DE FOOTBALL DE LA LOZÈRE

Commission des Coupes Lozère

DÉCISION DE LA COMMISSION

DÉCISION N°1

Commission des Coupes Lozère — Décision hors réunion ordinaire

Référence	<i>PV N°2 — Commission des Coupes Lozère (PV exceptionnel)</i>
Date	<i>Vendredi 11 Septembre 2026</i>
Rédacteur	<i>Christian GARD — Président de la Commission</i>
Objet	<i>Refus du District Aveyron — Ent. FC Sources Aveyron/Causse Sauveterre 3 — Conséquence sur le Tour de Cadrage de la Coupe Lozère 45ème édition</i>

Toutes les correspondances adressées à la commission doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n°affiliation@occitanie.fr).

Les clubs sont invités à adresser toute correspondance à la Commission des Coupes Lozère à l'adresse mail officielle suivante : ccl.adfl@footoccitanie.fr.

Les clubs sont invités à adresser toute correspondance à la Commission des Coupes Lozère à l'adresse mail officielle suivante : ccl.adfl@footoccitanie.fr.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La présente décision a pour objet de consigner une décision de la Commission des Coupes Lozère, prise en dehors du cadre d'une réunion ordinaire, au vu de l'urgence liée au calendrier du Tour de Cadrage de la 45ème édition disputée de la Coupe Lozère Sénior.

1. Rappel des faits

- Le District Aveyron a notifié son refus d'autoriser la participation de l'Entente FC Sources Aveyron/Causse Sauveterre 3 à la Coupe Lozère — 45ème Édition.
- Cette équipe était opposée au FC Valdonnez lors du Tour de Cadrage, initialement prévu le dimanche 29 septembre 2026.

2. Décision de la Commission

Au vu du refus notifié par le District Aveyron, la Commission des Coupes Lozère prend acte de l'impossibilité pour l'Entente FC Sources Aveyron/Causse Sauveterre 3 de participer à la Coupe Lozère — 45ème Édition.

✓ DÉCISION :

La rencontre du Tour de Cadrage opposant le FC Valdonnez à l'Entente FC Sources Aveyron/Causse Sauveterre 3 n'aura pas lieu. Le FC Valdonnez est déclaré qualifié pour le tour suivant (Tour de Qualification) de la Coupe Lozère — 45ème Édition.

i PRÉCISION :

Cette décision entraîne une mise à jour du tableau du Tour de Cadrage tel qu'issu du tirage au sort N°1 du 7 septembre 2026 (PV N°1). Le FC Valdonnez rejoint directement la liste des clubs qualifiés pour le Tour de Qualification, sans disputer de rencontre.

Fait à Mende, le 11/09/2026
Pour la Commission des Coupes Lozère

Le Président de la Commission,
Christian GARD